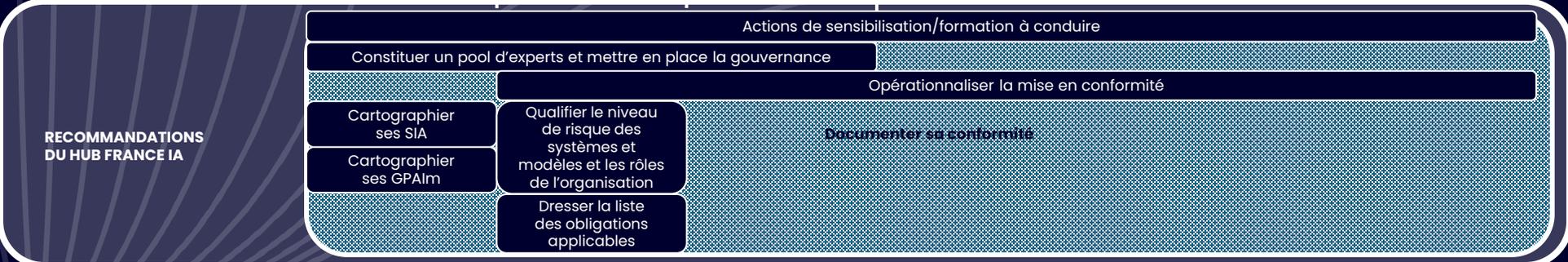
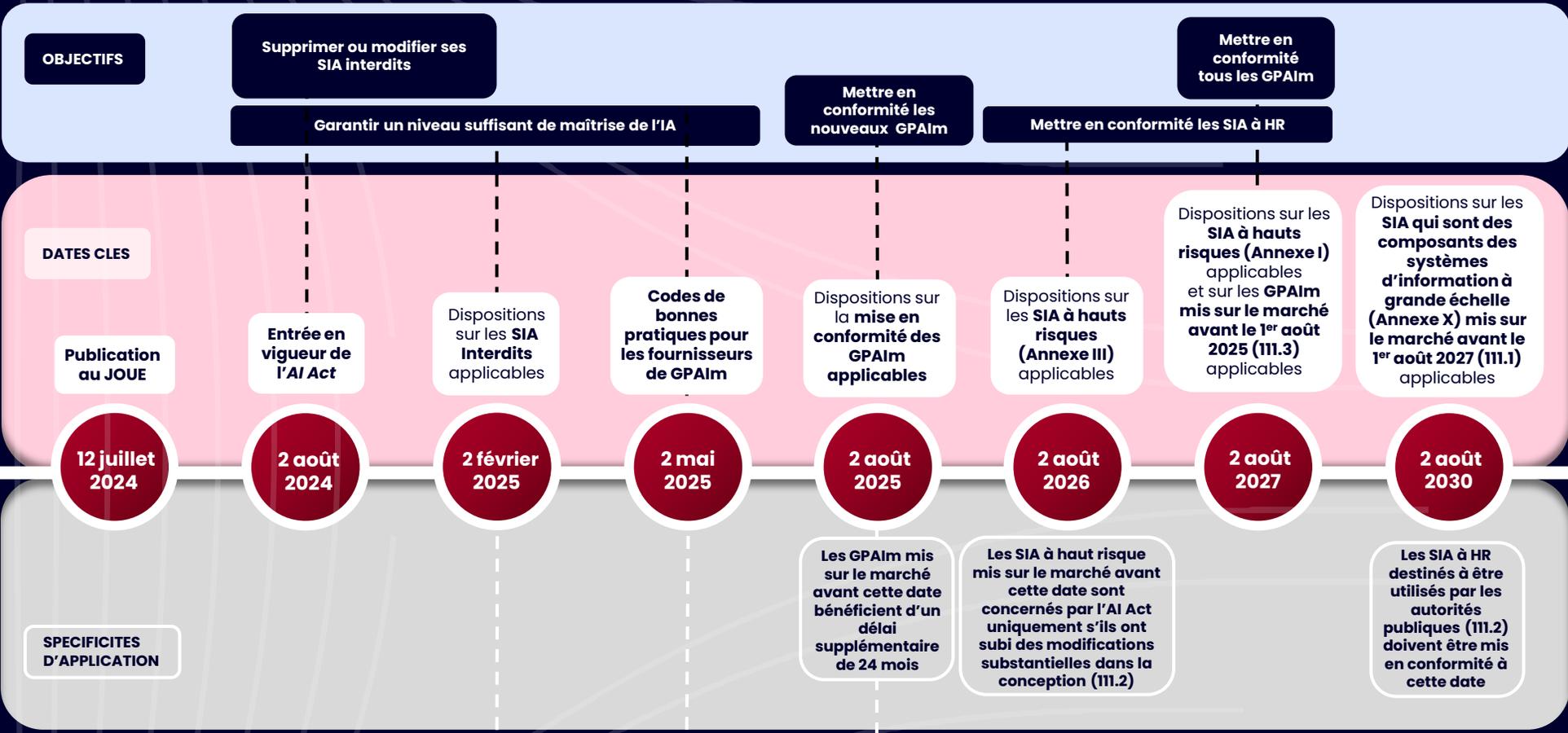


AI Act – Dates clés



Compléments attendus

Actes délégués ou actes d'exécution

- + 9 mois : codes de bonnes pratiques pour les fournisseurs de GPAIm
- + 12 mois : revue annuelle de la liste des SIA interdits
- + 18 mois : modèle de plan de surveillance après commercialisation
- + 24 mois : revue de la liste des SIA à HR

La Commission doit élaborer également :

- des dispositions relatives à la constitution d'un Groupe scientifique d'experts
- les modalités de mise en œuvre et développement des Bacs à sable réglementaires
- les éléments détaillés du plan d'essai en conditions réelles

Normes harmonisées

- Gestion des risques
- Qualité et gouvernance des données
- Journalisation (Logging)
- Transparence
- Supervision humaine
- Précision
- Robustesse
- Cybersécurité
- Gestion de la qualité
- Evaluation de conformité

Publication prévue au 2ème semestre 2025

Pour les Etats Membres

- + 3 mois : EM nomme l'autorité en charge de la protection des droits fondamentaux
- + 12 mois : identification et notification des autorités nationales compétentes (art. 7) dans les EM
- + 24 mois : EM informent la Commission du régime de sanctions choisi (art. 99)
- + 24 mois : opérationnalisation d'au moins un bac à sable réglementaire

LEXIQUE

- SIA = Systèmes d'IA
- JOUE = Journal officiel de L'Union Européenne
- GPAIm = Modèles d'IA à usage général
- EM = Etats membres
- HR = Haut risque
- ANC = Autorité Nationale Compétente